

afin de se renfermer sur cette partie dans l'objet utile pour le présent & pour l'avenir aux deux Compagnies, propose au Roi d'Angleterre le Traité conclu entre les Sieurs Godeheu & Saunders, pour base du rétablissement de la paix en Asie.

VII. Les Colonies de l'Amérique méridionale possédées par la France, ont besoin nécessairement de Nègres pour leur culture; les établissemens François dans le Sénégal & Gorée fournissoient aux Colonies Françoises leurs besoins dans ce genre. L'Angleterre, en conservant ces établissemens, nuiroit à la France, sans se procurer un avantage positif; & l'union que les Souverains désirent si véritablement de rétablir entre les deux Couronnes, ne permet pas que l'on suppose cette envie de nuire dans la Cour de Londres. La France cependant, pour le bien de la paix, offre à l'Angleterre le choix de la possession du Sénégal ou de l'Isle de Gorée; bien-entendu que l'une ou l'autre possession sera rendue & garantie au Roi par Sa Maj. Britannique.

VIII. L'Isle de Belleisle & sa Forteresse conquises par les armes d'Angleterre, sera restituée à la France avec l'artillerie aux armes du Roi, qui s'y est trouvée lors de la prise.

IX. En considération de l'article VIII. accordé par l'Angleterre, le Roi fera évacuer par ses Armées d'Allemagne, le Landgraviat de Hesse, le Comté de Hanau, ainsi que la Ville qui ne sera occupée par aucune des troupes des deux Puissances, laissant la navigation du Meyn libre, & les parties de l'Electorat d'Hanovre occupées par les troupes Françoises; & ces évacuations seront précédées d'une suspension d'armes entre les deux Couronnes, laquelle suspension d'armes aura lieu du jour de la ratification des préliminaires ou des articles du Traité définitif, non-seulement en Allemagne, mais dans toutes les parties du monde où la France & l'Angleterre font la guerre.

X. Comme le Roi est engagé par un Traité avec l'Impératrice-Reine, de ne rien stipuler dans son Traité de paix avec l'Angleterre qui puisse être défavantageux à Sa Maj. Impériale, & que l'on a prévu le cas où par une suspension d'armes entre les Armées Françoises & Britanniques, les troupes Allemandes